

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe CFTC

Le sujet des Déserts médicaux touche la France entière mais pas de manière identique. Il est donc intéressant dans cet avis d'y trouver une diversité d'outils ajustés aux besoins des territoires et des patients.

Les constats principaux :

- l'ensemble des professions de santé est concerné et pas seulement les médecins généralistes;
- 5,3 millions d'habitants se situent dans un désert médical, et pourtant tous nos citoyens ont la sensation d'être « victime » de son propre désert médical;
- le temps médical disponible est insuffisant en raison du nombre de médecins généralistes et spécialisés en baisse, le vieillissement de la population venant aggraver la situation;
- le parcours de soin est trop souvent le parcours du combattant avec un gaspillage de temps, d'énergie et d'argent.

Une fois ces constats faits, la CFTC soutient la préconisation 1 sur le renforcement des soins de santé primaire en changeant le regard sur la médecine générale, en sensibilisant et associant les patients à l'organisation du système de santé pour une meilleure appropriation des parcours de soins.

Une plus grande répartition géographique et sociale est nécessaire et la préconisation 2 y répond en proposant de s'attaquer au problème dès l'entrée en étude de médecine.

La médecine ambulatoire, bien encadrée est un outil intéressant à condition de la promouvoir comme il est indiqué dans la préconisation 3.

Enfin, une meilleure installation de tous les professionnels de santé, quel que soit le lieu, doit être complétée par une meilleure organisation et coordination des acteurs. Le groupe de la CFTC soutient fortement la préconisation 5 sur les ARS comme échelon de pilotage opérationnel des structures regroupées.

Pour la CFTC tout ceci doit être accompagné d'un renforcement de la prévention tout au long de la vie et ceci dès l'école.

Nos concitoyens, par pétition, s'inquiètent de la médecine en France Métropolitaine et de façon encore plus aiguë dans les Outre-Mer.

Par cet avis, le CESE apporte des solutions après des débats éclairés en commission temporaire.

Le groupe de la CFTC a donc voté cet avis.